

Communiqué de presse concernant la ponction des organismes paritaires sur la formation professionnelle

Force ouvrière refuse toute ponction des fonds de la formation professionnelle

Le projet de budget pour 2017 présenté en Conseil des ministres a acté la création d'un fonds de concours qui serait alimenté par les fonds de la formation professionnelle gérés par les organismes paritaires. Déjà en 2012, Force ouvrière s'était fermement opposée à une ponction de 300 millions d'euros, dissuadant l'Etat pendant cinq ans de renouveler l'expérience qui s'inscrit dans la logique d'austérité budgétaire.

Cette nouvelle ponction – jusqu'ici démentie tant par le Ministère du travail que par celui des finances – postule que l'argent géré paritairement serait mieux géré au sein d'un Fonds national. Les précédentes expériences démontrent l'inverse : elles sont intervenues pour pallier la mauvaise gestion par l'Etat de ses crédits et personne ne sait à quoi ont réellement été utilisées les sommes ponctionnées...

Par ce biais, l'Etat cherche à accroître les moyens financiers destinés à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'année où il a confié cette mission aux Conseil régionaux...

Par ailleurs, les partenaires sociaux à travers les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) consacrent déjà en moyenne plus de 10% de leurs fonds au bénéfice des demandeurs d'emploi, et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) environ 50%.

Les modalités pratiques de ce prélèvement forcé auraient également des effets pervers en ponctionnant des contributions spécifiquement destinées aux actions de formations qualifiantes, et en dissuadant les entreprises de confier une partie de leur plan de formation à ces organismes paritaires.

Aussi, en ponctionnant une nouvelle fois les fonds destinés aux salariés, le gouvernement entretient **une idée combattue par Force ouvrière selon laquelle il faut attendre d'être demandeur d'emploi pour pouvoir se former...** Si Force ouvrière est favorable à la formation des demandeurs d'emploi, elle préfère construire la réussite de leur insertion dans l'emploi plutôt que de se focaliser sur un chiffre de 500 000 demandeurs d'emploi formés, pour des résultats peu satisfaisants pour les personnes. En outre, Force ouvrière n'entend pas opposer les demandeurs d'emploi et les salariés, mais offrir à chacun une possibilité de poursuivre une action de formation qualifiante lui permettant d'accéder à un emploi ou d'évoluer professionnellement.

Par cette ponction, c'est donc une attaque frontale du paritarisme que mènerait le gouvernement et contre laquelle Force ouvrière ne restera pas muette.

Paris, le 29 septembre 2016

Contact :

Michel BEAUGAS

Secrétaire Confédéral

☎ 01 40 52 84 05/07 - 📠 01 40 52 84 08

✉ michel.beaugas@force-ouvriere.fr